



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

La séance du conseil municipal est ouverte à 20 H 30

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2025

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote :

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
----------------------	-------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

2- Délibération pour mandater des dépenses d'investissements avant le vote du budget

L'adoption de cette autorisation résulte de l'article L 612.1 du code général des collectivités territoriales qui indique que : « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril , en l'absence d'adoption du budget à cette date, le maire a la possibilité, sur l'autorisation du conseil municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- **À engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement** qui seraient nécessaires avant le vote du budget primitif 2026, à hauteur de 25% du BP 2025,

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 268 127.12€ votés (deux cent soixante-huit cent vingt-sept euros et douze centimes) soit 67 031.78€ (25% du montant total)

Article 2131 : 51 414.03€
Article 2156 : 875.00€

Article 2135 : 3 285.50€

Article 2151 : 11 457.25€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative telle que présentée.

Détail du vote :

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
----------------------	-------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

3- Délibération pour modification de participation employeur pour la PREVOYANCE

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général de la fonction publique et notamment les dispositions relatives à l'action sociale et à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2024 fixant la participation de la commune au contrat de prévoyance de ses agents à hauteur de 10 € par mois ;
- Considérant la nécessité d'adapter le montant de la participation de l'employeur aux évolutions tarifaires et aux besoins des agents ;
- Considérant l'intérêt de maintenir un niveau de protection sociale attractif pour les agents communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De modifier la participation financière de la commune au contrat de prévoyance des agents communaux, laquelle passe de 10 € à 15 € par mois et par agent, à compter du 01 janvier 2026,
2. D'autoriser M. le Maire à signer tout document ou avenant nécessaire à la mise en œuvre de cette décision auprès de l'organisme de prévoyance partenaire.
3. De prévoir la dépense au budget de la commune,

Détail du vote :

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
-----------------------------	--------------------------	---------------------------	-------------------------------	---------------------------------------

4- Courrier de la Sauvegarde du Moulin d'Engauthé

Monsieur le maire fait lecture du courrier de la Sauvegarde du Moulin d'Engauthé.

L'association sollicite une aide de la municipalité de Monfort pour permettre de poursuivre des travaux et d'organiser des visites et partager la préservation du patrimoine. Des factures sont jointes afin de donner une idée du coût des travaux réalisés.

5- Courrier de l'école pour participation au voyage scolaire

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;
- **Vu** la demande présentée par **l'école primaire de MONFORT** concernant l'organisation d'un voyage scolaire à **VALLEE ARGELES**, prévu du **8 JUIN AU 10 JUIN 2026** ;
- **Considérant** l'intérêt pédagogique et éducatif de ce projet pour les élèves ;
- **Considérant** que la commune soutient les actions scolaires favorisant la découverte culturelle, sportive ou environnementale ;
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. **D'accorder une participation financière de 1100,00 €** au profit de l'école primaire **de Monfort**, afin de contribuer aux frais liés au voyage scolaire pour les enfants habitants de Monfort.
2. **D'autoriser M. Le Maire** à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.
3. **D'imputer la dépense** sur le budget communal,

Détail du vote :

Votants 10	Pour 10	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
-----------------------------	--------------------------	---------------------------	-------------------------------	---------------------------------------

6- Visite CAUE

En attente du rapport suite visite du bâtiment au-dessus de la Poste.

7- Projet plantation arbre en partenariat avec l'école

Suite à la tempête, il est envisagé la plantation de nouveaux arbres : Rampart Sud, au lavoir, au camping, Rampart nord ; essences proposées : arbousier, lila des indes, grenadier à fruits, frêne, tulipier de Virginie, Erable autumn...

8- Décision modificative n°2**Objets : FRD Coordination HALLE****INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (21) : Bâtiments publics	2 069,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	2 069,00
	2 069,00		2 069,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	2 069,00		
615232 (011) : Réseaux	-2 069,00		
	0,00		
Total Dépenses	2 069,00	Total Recettes	2 069,00

9- Questions diverses

- a. Valeco : courrier de proposition d'entrée au capital. Refusé à l'unanimité.
- b. Prolifération des pigeons.
- c. Tuiles à remettre au clocher
- d. Date vœux du maire : le 11 janvier 2026 à 11h00.
- e. Station épuration – refaire un communiqué explicatif à publier dans le prochain Petit Monfortois

La séance est levée à 21h36

Liste des délibérations prises lors de la séance du 2 octobre 2025

Délibération n°18	Délibération pour mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget
Délibération n°19	Délibération pour modification montant de participation employeur pour la prévoyance
Décision modificative n°2	FRD Coordination – Restauration Halle

Régis LAGARDERE, maire 	Claire RICHARDSON, secrétaire de séance 
---	---